

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 05-0423
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 02-0621 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MRC BROME-
MISSISQUOI**

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ qu'à sa séance ordinaire tenue le 18 avril 2023 à 19h30 au Centre administratif de la MRC, le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi a adopté le *Règlement 05-0423 modifiant le Règlement 02-0621 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi*. Ce règlement entre en vigueur le 3 mai 2023.

Ce règlement peut être consulté par toute personne sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante: https://mrcbm.qc.ca/fr/docu_reglement.php. Toute personne intéressée peut également prendre connaissance dudit règlement au bureau de la MRC situé au 749 rue Principale à Cowansville, et ce, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à COWANVILLE ce TROISIÈME (3^e) jour de mai de l'année DEUX MILLE VINGT-TROIS (2023).

Le greffier,

David Legrand, avocat